

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE141009002

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 – Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et le Sud-Ouest. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (c0ntrat : 4 581 000,00 \$ +m incidences : 650 000 \$). Appel d'offres public 214708 – 6 soumissionnaires

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 1^{er} mai 2014

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Sylvia Lo Bianco
Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 1^{er} mai 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE141009002, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 – Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$). Appel d'offres public 214708 - 6 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE141009002.....	5
Conclusion	7

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des renseignements contenus dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des renseignements reçus dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

Mandat SMCE141009002

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 – Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$). Appel d'offres public 214708 - 6 soumissionnaires.

À sa séance du 26 mars 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1141009002. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 avril, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE141009002 qui lui avait été confié. Des responsables de la Direction des transports et de la Direction des infrastructures ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat, soit la poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure.

Les travaux liés au présent dossier portent sur :

- la reconstruction de 150 mètres de conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre, de 270 mètres de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre et de 181 mètres de conduite d'égout de diamètre variant entre 675 mm et 1500 mm dans la rue William, entre les rues Dalhousie et Duke;
- la construction de 30 mètres d'égout sanitaire de 300 mm de diamètre dans la rue de Nazareth, à l'intersection de la rue William.

En raison du potentiel archéologique du secteur visé par les travaux, un certain nombre d'interventions archéologiques sont prévues. Des prescriptions spéciales ont été intégrées dans le cahier des charges à ce sujet.

L'enveloppe des contingences est déterminée à 416 454,54 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Le montant prévu pour couvrir les incidences est de 650 100,00 \$ (taxes incluses).

Le processus d'appel d'offres public numéro 214708 s'est déroulé du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014. Sur vingt-quatre preneurs du cahier des charges, six firmes ont déposé une soumission et dix-huit n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 25 % et de 75 %.

L'estimation interne faite par les professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) a été établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipement et de la main-d'œuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 991 098,35 \$ (27,6%).

Par contre, suite à l'ouverture des soumissions, la Division de l'économie de la construction a réalisé devoir ajuster son estimation pour mieux correspondre aux méthodes de construction spécifiques à ce projet, l'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne révisé est donc 664 828,07 \$ (17,0%). Essentiellement, trois éléments ont été revus :

- fourniture et pose de drains (l'unité de mesure utilisée pour ces articles a été revue entraînant une augmentation de l'estimation de 71 000 \$);
- conduites d'eau et conduite d'égout (la productivité utilisée dans l'estimation était trop élevée et a été revue entraînant une augmentation de l'estimation de 107 496 \$);
- chambre de vanne et regards d'égout (il a été constaté qu'un soutènement en palplanches s'avérait nécessaire pour les trois structures à construire, entraînant une augmentation de l'estimation de 145 712 \$).

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

S'ils ont d'emblée constaté la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier, les membres ont tout de même soulevé quelques préoccupations par rapport à ce dossier et ont fait part d'observations plus générales.

Les membres ont manifesté une certaine surprise face à l'écart entre l'estimation interne et les prix soumis. Comme il s'agissait dans ce dossier de travaux pour lesquels des contrats sont régulièrement octroyés, on aurait pu s'attendre à une estimation plus près des prix soumis. Les membres ont jugé que les explications fournies pour justifier ces écarts gagneraient à être plus étoffées. Il conviendrait également de mesurer à moyen terme si ces écarts témoignent d'une hausse significative des prix sur le marché.

De même, les membres ont constaté que certaines entreprises pouvaient être les plus bas soumissionnaires pour un contrat et proposer des prix beaucoup trop élevés pour un autre contrat du même type. Une analyse à plus long terme de ce phénomène pourrait être révélatrice.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction des transports et de la Direction des infrastructures pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE141009002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.